

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE VILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR la soussignée, Marie-Pier Bélanger, greffière adjointe de ladite Ville, à l'effet :

QU'À la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, tenue le 24 mars 2021, ledit conseil a procédé à l'adoption du règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 673-2021
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 636-2020 AYANT POUR OBJET LA
DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE D'AUTORISATION DE CERTAINES
DÉPENSES ET DE RESSOURCES HUMAINES

QU'UN avis de motion a été donné le 8 mars 2021 par monsieur le conseiller Pierre Lortie;

QUE l'objet du règlement numéro 673-2021 est suffisamment décrit par son titre;

QUE ledit règlement est déposé au bureau du directeur général et greffier à l'hôtel de ville de Saint-Lin-Laurentides, situé au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau;

QUE ledit règlement numéro 673-2021 entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Lin-Laurentides, ce 31 mars 2021.

Copie originale signée

Marie-Pier Bélanger, greffière adjointe